

Délibération n°

OBJET : MOTION RELATIVE AUX DYSFONCTIONNEMENTS DU SERVICE DE BUS SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

Le Conseil Communautaire,
sur rapport de Monsieur Grégoire de LASTEYRIE.

Depuis le 1^{er} août 2022, 46 lignes de bus desservant l'agglomération Paris-Saclay sont exploitées par RATP Cap IDF (filiale du groupe RATP) dans le cadre d'une délégation de service public de 6 ans mandatée par Ile-de-France Mobilités (IDFM).

RATP Cap IDF a pris le relais des sociétés Transdev, Albatrans, Keolis et de la Savac, qui étaient jusque-là titulaires de ce marché. Ce réseau représente plus de 12 millions de voyageurs annuels et plus de 8 millions de kilomètres parcourus. En complémentarité avec le réseau express régional et ses lignes B et C, ce réseau de bus est essentiel pour assurer la desserte locale des communes, des établissements scolaires et des principaux pôles d'attractivités du territoire (plateau de Saclay, Courtabœuf, axe RN20, parcs d'activités..).

Or, ces premières semaines d'exploitation se caractérisent par de trop nombreux dysfonctionnements inacceptables (courses annulées, retards réguliers, élèves ne pouvant faire leur rentrée dans de bonnes conditions, chauffeurs non formés aux itinéraires et donc itinéraires non respectés, absence de signalisation sur les bus, absence d'information sur les passages et les annulations, etc.) qui pénalisent la vie des usagers et portent atteinte à la crédibilité de l'entreprise en charge de ce service public.

Face à ces difficultés, l'agglomération Paris-Saclay est intervenue - dès le premier jour - auprès de l'exploitant et d'IDFM afin de demander le rétablissement urgent de ce service de transport.

Des points de situation quotidiens ont été notamment mis en place pour faciliter la mise en œuvre de mesures correctrices et adaptées aux différentes lignes, en privilégiant notamment les circuits scolaires et en renforçant la communication en direction des usagers.

Il a été également décidé – compte-tenu des difficultés de recrutement de chauffeurs – de faciliter le lien entre la RATP et notre Maison de l'Emploi, afin d'accélérer l'embauche et la formation de nouveaux conducteurs.

A ce stade, force est de constater que la situation n'est pas pleinement rétablie, loin s'en faut.

Dans ces conditions, les élus de l'agglomération Paris-Saclay tiennent à exprimer de manière très claire leur solidarité et leur soutien à l'égard des habitants et des usagers, qui sont les premières victimes de ces dysfonctionnements.

Ils demandent instamment à la RATP de prendre toutes les dispositions nécessaires – dans les plus brefs délais – pour assurer la mission qui lui a été confiée et garantir un service public de transport de qualité.

Ce qui suppose :

- la réalisation prioritaire et quotidienne de l'intégralité des courses à vocations scolaires,
- la mise en place, sur les différents médias et canaux de communication, d'une information voyageurs fiable et actualisée sur l'information trafic, de justificatifs d'absence/retards pour les

Délibération n°

usagers, et d'un vrai service client avec une réponse aux doléances écrites, numériques et téléphoniques,

- la transmission d'un calendrier précis de résorption de l'installation des systèmes d'exploitation et de toutes les composantes qui en découlent (Information dynamique, girouette de destination, équipement embarqués à bord des véhicules, billettique...),
- la transmission d'un calendrier précis de résorption des avaries matérielles,
- l'engagement de mobiliser toutes les ressources internes et celles du groupe RATP pour résoudre dans les meilleurs délais possibles la problématique de pénurie de conducteurs.

Les élus demandent également que tout soit fait sur le plan de la communication afin que les communes soient informées en temps réel de l'évolution de la situation et qu'elles puissent obtenir des réponses concrètes à leurs questions.

Ils demandent également à l'autorité organisatrice d'envisager à son niveau toutes les voies possibles pour imposer l'exécution normale de ce marché et d'étudier les différentes pénalités contractuelles financières qui pourraient être demandées.

Ils demandent également à RATP Cap IDF de proposer un geste commercial significatif à destination des usagers qui ont subi ces dysfonctionnements inacceptables.

Les élus constatent en outre que d'autres lignes exploitées par la RATP, en dehors de la DSP26, souffrent également de graves dysfonctionnements. Cela pénalise non seulement les élèves qui rejoignent les établissements scolaires de l'agglomération, mais aussi les habitants des communes traversées.

Cette situation n'a que trop duré : les habitants de Paris-Saclay et les usagers ont droit à un service public de qualité, et rien ne peut justifier qu'il en soit autrement.

L'agglomération Paris-Saclay fera tout ce qui est possible sur le plan technique et légal pour obtenir un service de bus qui réponde enfin aux besoins de mobilité des usagers, des habitants et des professionnels de notre territoire.

Fait et délibéré le mercredi 28 septembre 2022

Ont signé au registre :

Grégoire de LASTEYRIE, Président, Maire de Palaiseau et , Secrétaire de séance

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE

0 POUR :

0 CONTRE :

0 ABST. :